



1504 - PAS BIEN DE JURER !

En 1504, Nicolas Noyer, de Montsuzain, a avoué qu'il est coutumier de jurer la mort, le sang et la chair Dieu et qu'il y a quelque temps, en causant avec son frère, il a prononcé ces paroles « Je jure les trippes Dieu pour faire la friquassée ».

Pour cela il a été condamné à offrir un dimanche ou un jour de fête, pendant la grand-messe, d'abord à la cathédrale de Troyes dans la chapelle du Sauveur et ensuite un autre dimanche ou jour de fête dans l'église de sa paroisse, un cierge du poids d'une demi-livre qu'il portera tête nue, les mains jointes et tendues vers le crucifix.

Il a été condamné en outre envers l'officialité à une amende de 400 sous tournois et de 5 livres de cire.

Michel Noyer, son frère, qui a été constitué prisonnier, est condamné, à une amende de 2 écus d'or et de 2 livres de cire.



Relevés par Elisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieurs à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, page 458



1730 - DÉCÈS D'UN PAUVRE HOMME



le 30 novembre 1730
Un pauvre homme vulgairement dans le village
appelé bon grain mort chez nicolas Sain Cabartier
a été hynumé dans le Cimetiere de cette eglise il étoit
a cequil madit de Vitry le francois agé de 88 ans en
presence des Sousignés

le 30 novembre 1730

Un pauvre homme vulgairement dans le village
appelé bon grain chez nicolas Sain Cabartier
a été hynumé dans le Cimetiere de cette eglise il étoit
a cequil madit de Vitry le francois **agé de 88 ans** en
presence des Sousignés

Relevé par Elisabeth HUÉBER

Source : Site AD 10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Montsuzain, 1570-1745, vue 161/199



1890 - DÉCOUVERTE D'UN MORT INCONNU

*L'An mil huit cent quatre vingt dix, le vingt deux du mois de janvier à onze heures du matin, par devant nous Debelle Ulysse Edouard, maire, officier de l'état civil de la commue de Montsuzain, canton d'Arcis-sur-Aube, département de l'Aube, sont comparus Célestin Edme Préault garde-champêtre âgé de soixante-dix ans, et Florentin Alexandre Costy charron âgé de cinquante ans, tous deux domiciliés à Montsuzain, lesquels nous ont déclaré que **ce matin à neuf heures, un individu inconnu, de sexe masculin, paraissant âgé d'environ cinquante ans, vêtu d'un gilet de laine, d'un pantalon de toile bleue, d'une chemise de couleur, chaussé de pantoufles, a été trouvé mort sur le finage de Montsuzain, lieu-dit** ajoutant qu'il n'a été trouvé sur lui **aucun papier de nature à faire connaître son nom et son domicile ;** et après nous être assuré du décès conformément à la loi, nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après que lecture leur en a été faites.*

Relevé par Elisabeth HUÉBER

Source : Site AD 10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Montsuzain, 1861-1892, vue 122/129